

PROCÈS VERBAL

SEANCE DU JEUDI 01 DECEMBRE 2022

Présents : Mmes : PEREIRA S., CECCHINI C., MENSE M., FELLON-JOUVAL F.

Messieurs : MASSEL A. ; CASTANO C. CORNAND JB

Absent excusé : BELLON S. ; VANEL M. ; BLANC P. ; POUCEL A. ; EVEN P.

Absents : POIMBOEUF J. ; HENAREJOS F. ;

Procuration : BELLON a donné procuration à MASSEL, BLANC a donné procuration à CECCHINI, EVEN a donné procuration à CASTANO, POUCEL a donné procuration à PEREIRA, VANEL a donné procuration à FELLON

Ouverture de séance 20h00

Nomination du secrétaire de séance : FELLON Françoise

Approbation du compte rendu de la séance du 14 Novembre 2022

Madame la Maire donne lecture des décisions du Maire qui ont été prises dans le cadre de ses compétences :

Aucune décision du Maire n'a été prise

A l'ordre du jour

Délibération n° D-2022-1201 Décision modificative N°1

Madame la Maire explique que le camion du service technique n'est pas passé au dernier contrôle technique car le châssis est à consolider. Un devis a été établi pour reprendre le châssis. Cette dépense s'élève à environ 6.000 €. Même en engageant ces frais il n'est pas sûr que le contrôle technique soit validé. Au mois de Mai dernier l'embrayage a déjà été changé pour un montant de 1900 €. L'agent technique nous signale par ailleurs qu'il a encore un problème de perte de puissance. Pour rappel le camion à 20 ans.

Des devis ont été établis pour l'achat d'un nouveau véhicule et celui de chez Renault truck a été retenu pour un montant de 43.630,80 € tout compris ;

Cette dépense n'avait pas été prévue au Budget primitif 2022. Il y a donc lieu de prendre une décision modificative afin d'ouvrir des crédits.

Madame la Maire propose que sur l'opération 202202 « Aménagement terrain de sport » de retirer au compte 2138 43.630,80 € et de créditer sur l'opération 2011 « acquisition de matériel et mobilier » au compte 2182 43.630,80 €

A l'unanimité le Conseil municipal valide cette décision modificative

Délibération n° D-2022-12-02 Dispositif Départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville

Madame la Maire donne la parole à Madame CECCHINI pour présenter ce dispositif :

La commune a l'opportunité de participer au dispositif « Planter 20 000 arbres en Vaucluse » proposé par le conseil Départemental de Vaucluse, sous forme d'une subvention en nature.

Ce dispositif correspond à une fourniture d'arbres et d'arbustes, prêts à planter suivant une liste fournie qui permet de réaliser des aménagements paysagers durables et des plantations de qualités adaptées aux conditions climatiques particulières du Département.

Il serait souhaitable d'adhérer à ce dispositif afin de pouvoir créer un espace paysager :

- Sur le parking qui sera créé à l'entrée du village et d'autres sites de la Commune

Une convention doit être prise entre le Conseil Départemental de Vaucluse et la Commune

L'octroi de subvention sous forme d'attribution de végétaux est conditionné à l'élaboration d'un dossier technique et administratif comportant notamment la liste, le positionnement des végétaux, les moyens techniques et humains mis en œuvre pour planter, le calendrier des travaux, le prévisionnel d'entretien.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- La valeur de la subvention est limitée à 15 000 € par projet.
 - Une commune peut présenter un nouveau dossier 3 ans après la première subvention
 - Une enveloppe budgétaire équivalente à 20 % de la valeur des végétaux fournis, sera prévue pour l'aménagement et la plantation.
 - Possibilité de regrouper plusieurs sites dans la même demande de subvention ou en présenter qu'un seul du moment que la demande reste inférieure au plafond des 15 000 €.
 - Pour le plan de financement, il convient de chiffrer la dépense prévisionnelle engagée par la commune pour réaliser les plantations soit en régie (main d'œuvre, terrassement, fournitures, tuteurs, terre végétale, amendement, irrigation ...) soit externaliser à une entreprise (devis de plantations). Je me charge de faire le rapport recette/dépense lors de l'instruction du dossier selon la quantité de végétaux sollicitée et les prix du marché en cours.
 - Pour information, voici une estimation financière :
 - - arbre tige 14/16 à 18/20 MG ou CT : 120 à 150 € HT/U
 - - plant d'arbre 30/+ en godet forestier : 1,50 à 3,00 € HT/U
 - - arbuste, vivace, grimpante 30/40 à 40/60 en CT 3 L : 3,00 à 4,50 € HT/U
- su

Le conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame la Maire à solliciter cette aide auprès du département et à signer cette convention

Délibération n° D-2022-12-03 Créations d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{er} classe, d'un Adjoint Technique principal de 2^{ème} Classe, d'un agent spécialisé principal 1^{ère} Classe école maternelle

6°) Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{er} Classe

Madame la Maire explique que plusieurs agents peuvent prétendre à un avancement de grade. La commission du personnel s'est réunie et a décidé de faire avancer de grade les agents. Le conseil Municipal doit donc voter la création de ces différents postes. A l'unanimité le Conseil Municipal décide de créer ces postes.

Délibération n° D-2022-12-04 Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2021

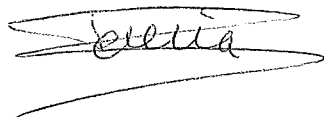
Madame la Maire donne la parole à Monsieur CORNAND Jean-Baptiste afin qu'il donne lecture au conseil du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Durance Ventoux conformément aux dispositions de l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Locales.

Monsieur CORNAND Jean-Baptiste explique que tous les rapports sont consultables sur le site www.syndicat-durance-ventoux.fr dans la rubrique « documents téléchargeables »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Vu pour être affiché le

Madame le Maire :
Sylvie PEREIRA



La secrétaire de séance :
FELLON Françoise

